



Devant le Jardin Franco-Allemand
de Sarrebruck, le 22 janvier 2023.

Monsieur Patrick WEITEN
Président du Département de la Moselle
Hôtel du Département
1, rue du Pont Moreau
C.S. 11096
57036 METZ Cedex 1

Objet : aménagement cyclable pour la route
départementale D603 à Stiring-Wendel, en direction de Sarrebruck.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre réponse du 5 décembre 2022. Vos services estiment ne pas être soumis à l'application de l'article 228-2 du Code de l'Environnement en qualifiant la réfection de l'enrobé d'opération d'entretien et non de rénovation. Cette interprétation ne tient pas compte de l'esprit de loi dont le but est de profiter de chaque intervention technique pour aménager un petit bout de portion cyclable et obtenir, au fil du temps, un véritable maillage permettant à la France de rattraper son retard et son indigence dans ce domaine.

Notre position se défend au vu de la jurisprudence envers les collectivités qui n'ont pas encore compris que nous sommes en situation d'urgence économique, énergétique, environnementale et de santé publique. On diffère le développement des mobilités actives : c'est du report de charge et une perte de chance pour la population.

Avec votre refus, on comprend malheureusement mieux pourquoi le département de la Moselle est aussi peu aménagé, comme vous l'avez vous-même constaté dans la presse le 22 juin 2022.




Concernant la RD 603, sa dangerosité supposée pour les cyclistes n'est pas un argument mais une raison impérative de l'aménager. Il est inadmissible de reconnaître que l'on met en danger nos concitoyens (dont certains n'ont pas d'autres choix que d'utiliser le vélo comme mode de transport) en espérant simplement que le manque d'aménagement va les décourager à utiliser cet axe.

Le département de la Moselle se défausse également en mentionnant un projet d'itinéraire en site propre via Schoeneck. D'après la jurisprudence justement, même l'existence d'un itinéraire cyclable en site propre ne dispense pas d'aménager un axe de circulation parallèle.

Il y a un manque de concertation évident avec les usagers cyclistes, les acteurs associatifs et surtout nos voisins sarrois. Des aménagements cyclables existent déjà, de la ville de Sarrebruck jusqu'à la Brême d'Or, sans continuité en France. Le projet de l'Agglomération Forbach Porte de France (qui a plus une vocation cyclo-touristique qu'utilitaire) va

déboucher sur un axe de contournement (Deutschmühlental derrière le Jardin Franco-Allemand) qui n'a pas d'aménagement spécifique. En clair : les Français veulent envoyer leurs cyclistes là où ils ne sont pas attendus ; ils ne font pas d'aménagement là où les cyclistes allemands arrivent.

Nous nous permettons donc, par ce courrier, de renouveler notre demande de création d'une piste cyclable sur la RD 603 :

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	

Nous ajoutons à la liste des destinataires Monsieur le Maire de Sarrebruck ainsi que Monsieur le Président de l'Eurodistrict, à qui nous adressons par mail un double de ce courrier en français et en allemand.

En ce 60^e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations franco-allemandes respectueuses.

Le Collectif Vélo Forbach Porte de France

Le Radelkollektiv Saarbrücken

Copies :

- @ Monsieur Jean-Claude HEHN, Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- @ Monsieur Peter GILLO, Directeur de la Communauté Urbaine de Sarrebruck et Président de l'Eurodistrict Saarmoselle
- @ Monsieur Yves LUDWIG, Maire de Stiring-Wendel
- @ Monsieur Uwe CONRADT, Maire de Sarrebruck et Vice-Président de l'Eurodistrict Saarmoselle
- @ Monsieur Gilbert SCHUH, Maire de Morsbach, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Conseiller Départemental de la Moselle et Vice-Président de l'Eurodistrict Saarmoselle